

CONVENTION DE FORMATION CONTINUE N° 2016-911-63

N° Agrément : 8269 P 000 669

911X11 Dest. 1012

N° Siret : 196 924 377 00019

Entre les soussignés :

L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3, Service FC3 Langues | Lettres | Philosophie,
15 quai Claude Bernard, 69007 LYON, représentée par son Président,
M. Jacques COMBY.

Et

MAIRIE CRETS EN BELLEDONNE
Saint Pierre d'Allevard
38830 CRETS EN BELLEDONNE

Il est convenu ce qui suit :

Art.1 : L'Université Jean Moulin Lyon 3, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) et le Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial (CNEPN) organisent l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : Licence Professionnelle Métiers du Notariat à Distance

Dates de formation : 15 octobre 2016 au 30 juin 2017

Art.2 : L'Université Jean Moulin Lyon 3, accueillera la stagiaire suivante :
Caroline PONSAR

Art.3 : En contrepartie, la MAIRIE CRETS EN BELLEDONNE s'engage à verser à l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'intégralité des frais de formation* correspondant à : **5 400 € (cinq mille quatre cents euros)** dont :
Formation à distance : 4 200 €
Regroupements (9 journées) : 1 200 € (63h)

Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Jean Moulin ou virement sur le Trésor Public de Lyon, n° 00001004334 code banque : 10071 – code guichet : 69000 – clé RIB : 60

Fait à Lyon le, 21 septembre 2016

Pour le co-contractant

La Directrice,

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN

1, rue de l'Université
69007 Lyon

Tél 04 78 78 70 48
Fax 04 78 78 71 29

FC3 Langues|Lettres|Philosophie

MAIRIE CRETS EN BELLEDONNE

Marie LEDENTU

*Les droits d'inscription d'une formation interrompue du fait du stagiaire ou de son employeur seront dus dans leur totalité. Aucun remboursement ne pourra être effectué après le début du stage. L'entreprise s'engage à régler l'intégralité de la formation quelle que soit la participation du stagiaire.